



Ville de  
**Linselles**

Envoyé en préfecture le 28/02/2025

Reçu en préfecture le 28/02/2025

Publié le

ID : 059-215903527-20250228-DELIB\_20250203-DE



Extrait du registre

## des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt février,  
le Conseil Municipal de la Commune de Linselles s'est réuni,  
sur la convocation et sous la présidence de Madame le  
Maire, au lieu de ses séances (Mairie, salle d'honneur),

### Séance du 20 février 2025

**1°- Conseillers Municipaux en exercice : 27**

**2°- Conseil Municipal convoqué le 14/02/25**

**3°- Présents :**

- Mme Isabelle POLLET, Maire,
- Mme Annie DUPONCHELLE, M. Dominique SINNAEVE, Mme Joséphine BROUTIN, M. Olivier OSTYN, Mme Martine PETIT, M. Grégory MITTENAERE, *Adjoints*,
- M. Antony PIRES, M. Damien BEHIN-CAU, M. Michel SPANNEUT, Mme Elisabeth BOUREL, Mme Fabienne LORENT, *Conseillers délégués*,
- M. Olivier SURMONT Mme Christelle CORNARD, M. Patrick HELLIN, Mme Catherine PARRUITTE, M. Pascal MARESCAUX, M. Jean-Pierre LELEU, Mme DERYCKE Véronique, M. VERHELLE Grégory, *Conseillers municipaux*.

**4°- Pouvoirs :**

Mme Pascale DHALLUIN, Adjointe, donne pouvoir à Mme Annie DUPONCHELLE, Adjointe,  
M. Tristan DELEHONTE, Adjoint, donne pouvoir à M. Dominique SINNAEVE, Adjoint,  
Mme Virginie SEYNAVE, Conseillère municipale, donne pouvoir à M. Michel SPANNEUT, Conseiller délégué,  
Mme Amandine VASSEUR, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Catherine PARRUITTE, Conseillère municipale,  
Mme Catherine CAPOËN, Conseillère municipale, donne pouvoir à Mme Fabienne LORENT, Conseillère déléguée,  
M. Olivier BINTEIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Patrick HELLIN, Conseiller municipal,  
M. Bertrand FLORIN, Conseiller municipal, donne pouvoir à M. Jean-Pierre LELEU, Conseiller municipal,

**5°- Secrétaire de séance :** Antony PIRES

**6°- Absent excusé :** Néant

**7°- Absent non excusé :** Néant

**8°- Membre démissionnaire :** Néant.

---

Délibération n°2025-02-03

### **FINANCES**

#### **SOLIDARITE AVEC LA POPULATION DE MAYOTTE**

Rapport de Mme Isabelle POLLET, Maire de Linselles

#### **Exposé :**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 13 février 2025,

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Linselles tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune de Linselles contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités en faisant un don d'un montant de mille euros (1 000 €) à la Protection civile (domiciliation : CRCM PARIS AG GDS COMPTES 18, rue de la Rochefoucauld 75009 PARIS).

Après avoir entendu ce rapport, il est demandé à l'Assemblée d'approuver ce soutien à la population de Mayotte et d'habiliter Madame le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

**Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le soutien à la population de Mayotte et habilite Madame le Maire à signer tout document relatif au don d'un montant de mille euros (1 000 €) à la Protection civile de Paris.

Transmis en Préfecture le 28 FEV. 2025  
Acte certifié exécutoire à date de ce jour,

**Antony PIRES**  
Secrétaire de séance,



Pour extrait conforme,

**Isabelle POLLET**  
Madame le Maire,  
Conseillère Métropolitaine,

